

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : M211/2014
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2301/s.562
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Marché aux Fromages, 13.
Changement d'affectation de commerce en horeca avec extension au 1^{er} étage.
(Dossier traité par Mme M. Desreumaux.)

En réponse à votre lettre du 18 novembre 2014, sous référence, reçue le 21 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 3 décembre 2014.

La demande concerne un immeuble d'avant 1932, compris dans la zone de protection de l'ensemble classé formé par les maisons situées rue du Marché aux Fromages 1, 3-3A, 11, 22 et 24 ainsi que rue des Eperonniers 2 et 35.

Il est également compris dans la zone tampon délimitée par l'Unesco autour de la Grand Place dans le cadre de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

La demande vise la transformation de la devanture commerciale. Pour rappel, la CRMS avait déjà émis un avis en sa séance du 9 mai 2012 sur un projet très semblable. A cette occasion, elle avait estimé que « *les travaux proposés constituaient une amélioration de l'état existant ainsi que du contexte des biens classés situés à proximité à condition d'améliorer les proportions de la porte d'entrée par rapport à son imposte* ». L'actuelle demande a pris en considération l'avis de la CRMS. Elle améliore en effet les proportions de la porte d'entrée par rapport à l'imposte. La Commission n'émet donc plus de remarques sur le projet.

Le cas échéant, la DMS proposera en Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme S. Valcke ; S.P.R.B. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ; Commission de concertation (par mail).